



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements 690-19 et 697-20**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue 9 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté les règlements suivants :

- ☞ **Règlement 690-19** *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 582-15, le Règlement de zonage 583-15 ainsi que le Règlement de lotissement 584-15 afin d'assurer la concordance avec le Règlement 390 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf*
- ☞ **Règlement 697-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de créer la zone d'habitation HA-39 (secteur du Garage du Coin)*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 20 mars 2020 à la suite de la délivrance des certificats de conformité à cet effet par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 10 juin 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA